

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

19 JUIL. 2019

Arrêté du

autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2<sup>ème</sup> classe du corps d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture

NOR : MICB1920261A

**Le ministre de la culture,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 95-239 du 2 mars 1995 modifié portant statut particulier du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2017 modifié fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2<sup>ème</sup> classe du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est autorisée, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2<sup>ème</sup> classe du corps d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture.

**Article 2**

Le nombre total de postes offerts à cet examen professionnel sera fixé dans un arrêté ultérieur du ministre de la culture.

**Article 3**

Les candidats devront s'inscrire par internet du 10 septembre 2019, à partir de 12 heures, heure de Paris, au 10 octobre 2019, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante :  
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels>.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront s'inscrire par voie postale :

- soit à l'appui du formulaire d'inscription annexé à cet arrêté ;
- soit par voie de téléchargement sur le site internet des concours du ministère de la culture, à l'adresse suivante :

<http://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-technique-et-surveillance/Adjoint-technique> ;

- soit en effectuant une demande de formulaire d'inscription, sur papier libre, accompagnée d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 80 g, libellée aux nom, prénom et adresse du candidat. Cette demande devra être adressée au Service interacadémique des examens et concours (SIEC) - Division des examens et des concours (DEC 4) - Bureau G201 - Examen professionnel d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2<sup>ème</sup> classe du ministère de la culture - 7, rue Ernest Renan - 94749 ARCUEIL CEDEX.

Le défaut de réception de la demande de formulaire n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration.

#### **Article 4**

Les candidats non-inscrits par voie électronique doivent envoyer, par voie postale, le formulaire d'inscription annexé au présent arrêté dûment complété et signé, à l'adresse suivante : Service interacadémique des examens et concours (SIEC) - Division des examens et des concours (DEC 4) - Bureau G201 – Examen professionnel d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2<sup>ème</sup> classe du ministère de la culture - 7, rue Ernest Renan - 94749 ARCUEIL CEDEX.

Si le formulaire d'inscription est transmis après le 10 octobre 2019, minuit, heure de Paris (cachet de la poste faisant foi), l'inscription du candidat n'est pas prise en compte et le candidat n'est pas admis à concourir.

#### **Article 5**

L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 10 février 2020 en région parisienne.

Les candidats devront télécharger leur dossier de description du parcours professionnel :

- soit sur le site des concours du ministère de la culture, à l'adresse suivante :

<http://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-technique-et-surveillance/Adjoint-technique> ;

- soit dans leur espace candidat de l'application Cyclades à la rubrique « Les formulaires ».

Ce dossier est complété sous forme manuscrite ou dactylographiée. Il est soit :

- à retourner, en 4 exemplaires, au Service interacadémique des examens et concours (SIEC) - Division des examens et des concours (DEC 4) - Bureau G 201 - Examen professionnel d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2<sup>ème</sup> classe du ministère de la culture - 7, rue Ernest Renan - 94749 ARCUEIL CEDEX, au plus tard le 17 janvier 2020, avant minuit, heure de Paris (cachet de la poste faisant foi),
- à téléverser dans l'espace candidat de l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs », au plus tard le 17 janvier 2020, avant minuit, heure de Paris (date et heure de téléversement faisant foi).

Si le dossier de description du parcours professionnel est envoyé/téléversé après le 17 janvier 2020, minuit, heure de Paris (cachet de la poste/date et heure de téléversement faisant foi), il ne sera pas transmis au jury.

#### **Article 6**

Le défaut de réception de la convocation pour les candidats à cette épreuve orale d'admission n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration. En cas de non réception de la convocation quinze jours avant la date de l'épreuve d'admission, il appartient aux candidats de prendre contact avec le service interacadémique des examens et des concours et/ou avec le bureau des concours et de la préparation aux examens du ministère de la culture en charge de l'organisation de cet examen professionnel.

La convocation des candidats sera envoyée à leur adresse postale et sera également disponible dans l'espace candidat de l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Mes documents ».

#### **Article 7**

La nomination du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur du ministre de la culture.

#### **Article 8**

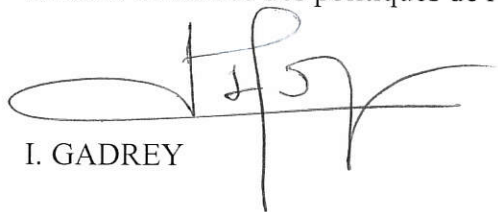
Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **19 JUIL. 2019**

Le ministre de la culture,

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'I. Gadrey', written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large initial 'G'.

I. GADREY

# ANNEXE

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE DU CORPS D'ADJOINT TECHNIQUE D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS NON INSCRITS PAR VOIE  
ÉLECTRONIQUE

SESSION 2020

Formulaire à faire parvenir au Service interacadémique des examens et concours (SIEC) - Division des examens et des concours (DEC 4) - Bureau G201 – Examen professionnel d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2<sup>ème</sup> classe - 7, rue Ernest Renan - 94749 ARCUEIL CEDEX, au plus tard le 10 octobre 2019, avant minuit, heure de Paris (cachet de la poste faisant foi).

IDENTIFICATION	COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme Nom de naissance : Nom d'usage : Prénom(s) : Date de naissance : Code postal et ville de naissance (précisez l'arrondissement et le pays si nécessaire) :	Téléphone fixe : Téléphone mobile : Adresse électronique :
ADRESSE D'EXPÉDITION PRINCIPALE ET PERMANENTE	
Résidence, bâtiment : N° : Rue : Code postal (avec arrondissement si nécessaire) : Commune de résidence : Pays :	

*Veillez signer chaque page de ce document pour attester de la validité des éléments qui y sont renseignés.*

CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP

Je souhaite bénéficier d'aménagements pour mon épreuve orale :  Oui  Non

*Si oui, le candidat devra fournir des documents justificatifs au SIEC.*

Je soussigné(e), NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

sollicite l'autorisation de subir l'épreuve du présent recrutement.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements que j'ai fournis sont exacts et que j'ai eu connaissance des conditions générales d'accès à la fonction publique et des conditions particulières à ce recrutement pour lequel je demande mon inscription.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature du candidat :**

*Veuillez signer chaque page de ce document pour attester de la validité des éléments qui y sont renseignés.*

